



Commission énergie du 13 novembre 2024

Compte-rendu des échanges

Dossier ASN/IRSN, dans la nouvelle structure ASNR, le directeur général actuel de l'IRSN ne siège pas au comité exécutif de la nouvelle structure. Dans le cadre de l'examen du budget 2025 à l'AN, il est à noter qu'il manque encore 19,4 millions d'euros sur le budget estimé à 158,1 millions d'€ pour faire fonctionner la nouvelle structure ASNR. Au 1^{er} janvier 2025, il n'y aura pas grand-chose de prêt à part la juxtaposition des 2 entités actuelles. La situation ne s'est pas apaisée entre les pour et les contre sur la fusion. Il persiste toutefois des inquiétudes dans le personnel de l'IRSN d'avoir la garantie compte tenu de leur statut de contractuel de droit privé d'être payé par une administration publique.

Plusieurs points sont évoqués dans le débat par les camarades :

Sur la mobilité - Les citoyens les plus pauvres sont souvent ceux qui sont équipées de voitures polluantes n'ayant pas les moyens financiers de la changer pour une voiture propre, ce qui pousse nos élus dans les territoires à s'opposer à l'application des ZFE. Est-ce que cette position est comprise auprès des gens ? Dans le sens où l'intérêt général de décarbonation doit être notre fil rouge. Nous avons donc raison de mettre en avant les solutions de moins de voiture en ville et moins polluante, développement des transports collectifs, gratuité...

Sur la voiture, la moitié du parc automobile constitue la flotte des entreprises, quelles solutions proposées pour décarboner ?

Des échanges ont eu lieu sur le prix de l'énergie, que met-on sur le prix de revient ? les nécessaires investissements dans l'énergie ont un coût. Est-ce que le consommateur doit payer l'entièreté des investissements ? Ou une partie prise en charge autrement ? Arenh s'arrête fin 2025, et à ce jour il n'y a pas de visibilité sur sa substitution, à part la volonté d'EDF de mettre la totalité de la production du parc nucléaire sur le marché à un prix de 70 €/MWh (à la place de 42€/MWh Arenh) afin de financer le nouveau parc nucléaire. Le coût actuel se base sur le coût marginal, qui n'a plus de sens. Les coûts n'ont pratiquement que des coûts fixes (à part le thermique mais qui ne représente pas grand-chose en termes de production). Les contrats par différence sont-ils plus opportuns ? Le coût du réseau représente 1/3 de la facture. Ce sont les consommateurs qui paient. Est-ce que les investissements réseau ne pourraient pas être pris par un autre biais ? A l'instar des routes nationales, départementales et municipales qui ne sont pas payées par les consommateurs.

Une réflexion commune avec les camarades de la commission économique doit se mener.

Sur le plan climat, d'une façon générale, le plan climat permet de prendre en compte l'immense chantier de ce qu'il y a à faire si nous voulons atteindre la neutralité carbone. Il permet de mener les réflexions indispensables sur la politique énergétique.

Des échanges ont lieu à nouveau sur le fort développement des énergies renouvelables intermittentes rendant les réflexions sur les flexibilités incontournables. Il a été souligné l'exemple allemand où un parc éolien de puissance de 72 000 MW qui a fonctionné pendant 30 heures, et qui a seulement fourni moins de 1000 MW. Le plan climat prévoit 250 GW de production éolien et solaire en 2050, ce qui signifie qu'il faudrait avoir 250 GW de production pilotable. Rien que sur le solaire, le plan propose de construire 8 GW de solaire par an jusqu'en 2045 (25 ans). Il est difficile de comprendre ces chiffres. S'il l'on illustre cette proposition, il faudrait couvrir de panneaux solaire une surface de 30 terrains de football/jour pendant 25 ans.

C'est inconcevable. Il y a besoin de revoir cette partie du plan climat. Il n'est pas prévu malgré nos demandes une réunion commune de l'ensemble des commissions, ce que nous pouvons regretter. Sur le financement, il y a besoin d'affiner pour préciser si les financements doivent être publics, privés, par les entreprises, par l'impôt ? car dans la V1 du plan climat, la source essentielle du financement est l'Etat.

Si certains citoyens peuvent produire leur électricité solaire, la consommer ou l'injecter sur le réseau, ce n'est pas une majorité de personnes notamment en milieu urbain ou dans les logements collectifs ou en raison du prix des installations. L'autonomie des territoires en matière d'énergie est à proscrire. Le modèle de décentralisation de la production d'électricité qui était celui d'avant 1946 remet en cause le service public national de l'électricité avec la solidarité géographique et la péréquation tarifaire, l'égalité de traitement, le prix identique pour tous. L'autoconsommation permet de s'exonérer des redevances réseaux alors que tous auto consommateur est relié au réseau, cela représente une distorsion entre les consommateurs. Le tarif réglementé doit continuer d'exister et contrairement à ce qu'il y a d'indiquer dans le plan climat, il ne doit pas être fixé par EDF mais par une commission pluraliste et par l'Etat. Il sera proposé une modification allant dans ce sens dans la V2.

Il y a des effets d'aubaine au niveau des collectivités locales, il y a un certain nombre d'industriels qui démarchent les villes et les communautés d'agglo pour installer des panneaux solaires et bénéficier de marges financières.

Un camarade prend l'exemple de la péninsule finistérienne en illustrant qu'Enedis annonce résorber tous les fils nus (2000km) du réseau basse tension en 2050 à l'occasion de la reconduction du contrat de concession, ce qui n'est pas acceptable pour répondre aux zones de fragilité. Tout récemment, en raison de ces anomalies, ce sont plusieurs familles, personnes âgées qui ont vécu des situations difficiles en étant privées d'électricité pendant près de 14 jours sans chauffage, sans lumière. Parallèlement, Enedis ferme des agences de proximité allongeant les temps d'intervention terrain alors que les taux d'incident sont élevés compte tenu de la fragilité du réseau. Comment notre commission lie à la fois les questions nationales énergétiques et les réalités de nos élus sur le terrain dans leur territoire ?

Concernant le cahier d'acteur, il est proposé que les camarades fassent remonter leurs corrections très vite, d'ici la fin du week-end tout en veillant à respecter le gabarit dédié. Une relecture est à effectuer avant l'envoi.

Les propositions que le PCF doit formuler doivent partir de la réponse aux besoins. Répondre aux besoins ne signifie pas gaspiller de l'énergie ou d'adapter la consommation en fonction de la disponibilité de l'énergie. A partir de là, le PCF, en l'état actuel des connaissances qui peuvent être soumises à des contraintes, des difficultés, doit pointer les enjeux politiques et les moyens qu'il faut pour y répondre (industrialisation, recherche, service public, potentiel scientifique).

Il est nécessaire de rajouter la part gaz et hydrogène dans le cahier d'acteur qui renverra toutefois vers le plan climat.

Pour travailler sur la tarification et le service public, il est décidé de créer un groupe de travail rapidement avec les camarades de la commission. Ceux qui veulent y participer doivent se faire connaître (vgoncalves@pcf.fr)

Prochaine commission énergie est arrêtée au 18 décembre 2024 à 18H00